

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de l'éducation  
nationale de la Meuse

à

**Mesdames et messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré de la Meuse**

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de  
circonscription du premier degré

Bar-le-Duc, le 20 mars 2019

**DIRECTEURS ADJOINTS CHARGES DE SEGPA :  
MOUVEMENT ET LISTE D'APTITUDE**

Division des Personnels Enseignants  
Le chef de division  
Françoise GUERIN

Dossier suivi par  
Véronique JARROIR  
Références

Gestion collective  
Téléphone  
03.29.76.69.82  
Télécopie  
03.29.76.63.66

[dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr)

24 avenue du 94<sup>ème</sup> R.I.  
BP 20564  
55013 BAR-LE-DUC

Téléphone du standard  
03 29 76 63 63

Rentrée scolaire 2019/2020

**1 – MOUVEMENT**

Les personnels intéressés par une mutation dans l'académie de NANCY-METZ adresseront leur demande sur l'imprimé en fichier joint à la direction des services départementaux de la Meuse – DPE/Gestion Collective – sous couvert du chef d'établissement pour **17 mai 2019**, délai de rigueur. A titre indicatif, ils trouveront en fichier joint la liste des postes vacants au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

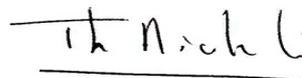
J'attire l'attention des participants sur l'importance de joindre à leur dossier une lettre de motivation et un curriculum vitae si une affectation sur un poste relevant d'un collège du dispositif REP+ est sollicitée.

Les candidats doivent se renseigner sur les conditions de logement dans les établissements qu'ils sollicitent. L'indication du logement figurant sur la liste des postes vacants ne peut être donnée qu'à titre indicatif puisqu'elle ne relève pas de la compétence de l'Etat.

Pour une mutation dans **une autre académie**, les personnels doivent prendre contact **dans les meilleurs délais** avec le Rectorat de l'académie concernée.

**2 – LISTE D'APTITUDE**

Les enseignants candidats à la liste d'aptitude de directeur adjoint chargé de SEGPA devront solliciter leur inscription au moyen de l'imprimé en fichier joint et le retourner également à la direction des services départementaux de la Meuse – DPE/Gestion Collective – sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription pour le **17 mai 2019**, délai de rigueur.



Thierry DICKELE